

► Procès-verbal

1^{er} février 2017

Commission d'accompagnement - Réunion du 1^{er} février 2017

Membres présents :

- Cabinet JAMBON
- Cabinet JAMBON
- DG Sécurité civile
- DG Sécurité civile
- DG Sécurité civile
- KCCE
- service fédéral du gouverneur d'Anvers
- service fédéral du gouverneur de Hainaut
- Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
- Brandweervereniging Vlaanderen
- Raad van Zonecommandanten Vlaanderen
- Vereniging Vlaamse Brandweervrijwilligers
- *Association des pompiers volontaires francophones et germanophones de Belgique*

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2016

- Traduction du titre du point 2.4. (page 2) : « 2.4. Etat d'avancement de l'enquête suivante relative à : "Le CAF se compose de 3 épreuves. Ne peut-on pas obtenir une dispense après avoir déjà réussi une partie ?" »
- Correction à la page 7 : le mot "ambulance" a été utilisé au lieu de « autopompe ».

*« La flexibilité est recherchée dans la programmation, c'est-à-dire la prise en compte des éléments suivants : nuit/jour, périodes d'afflux (à la côte pendant les vacances), la possibilité de mettre une ambulance au rouge pour permettre le départ d'une **autopompe**. »*

2. Suivi des discussions de la commission

2.1 Suivi des travaux du GT « surcoût »

Le représentant du cabinet explique. Les sessions d'info pour les représentants des zones organisées les 19/1 et 24/1 ont été positives. La question s'est posée pour les professionnels de savoir comment il fallait procéder avec les zones où une partie des postes travaillaient avant 2015 en service de jour et une autre partie en shifts. Il faut examiner le régime de travail de la majorité du personnel professionnel. Si on arrive vraiment à 50/50, c'est ce pourcentage qui sera pris en compte. La feuille de calcul est prête, et sera envoyée aujourd'hui aux commandants de zone. Elle devra être complétée pour le 28/2.

En ce qui concerne les volontaires, il a été demandé comment il fallait porter en compte les différentes primes dont les volontaires avaient bénéficié et le fait que ces volontaires avaient peut-être opté pour l'ancien statut. Il a été décidé de ne pas tenir compte de ces indemnités. La comparaison sera faite entre les indemnités de prestation avant et après la réforme, vu que celles-ci sont plus élevées qu'auparavant. On calcule aussi comme si tous les volontaires étaient dans le nouveau statut. La feuille de calcul doit être complétée pour fin mars.

Les résultats seront abordés au sein de la CA d'avril ou mai.

Le représentant du cabinet met en garde contre les conclusions trop hâtives. Le surcoût du statut ne représente qu'une partie du surcoût.

Entre-temps, une deuxième enquête a été menée : la différence au niveau des contributions des communes avant et après 2015. Les résultats seront présentés aux zones pour contrôle. Les résultats provisoires révèlent que certaines communes font des économies par rapport à avant la réforme, tandis que d'autres paient davantage qu'avant 2015. Il y a lieu d'attendre les données complètes.

Le représentant de la VVSG s'enquiert de la méthode utilisée pour cette enquête. Le représentant du cabinet explique que l'on a utilisé les chiffres des comptes des communes, ou les décisions du conseil communal en la matière. Dans certains cas, contact a été pris avec les communes. Dans tous les cas, la zone aura l'occasion de vérifier ces données.

2.2. Flux des volontaires : questionnaire

Chiffres CAF

Le représentant du KCCE a collecté les données relatives au nombre de CAF. En 2016, 2.387 CAF ont ainsi été délivrés, dont 878 en français et 1.469 en néerlandais. Les 2.084 participants ont marqué leur intérêt pour :

Pourcentage	Nombre	Intérêt pour
18,86%	393	Uniquement volontaire
35,41%	738	Uniquement professionnel
30,71%	640	Professionnel + volontaire
15,02%	313	Aucune préférence

A la suite d'une question parlementaire, des chiffres ont été demandés au sujet du nombre de volontaires recrutés. Pour les zones flamandes, il s'agissait pour l'instant de 116 volontaires recrutés, pour les zones wallonnes 128¹. Les zones ont encore le temps de répondre jusqu'au 15/2, donc les données ne sont pas encore complètes.

Il semble néanmoins qu'il y a beaucoup de candidats sapeurs-pompiers par rapport au nombre d'offres d'emploi. Dans la presse, on ne trouve que des échos négatifs sur la possibilité de trouver suffisamment de nouveaux volontaires.

Le représentant de la BVV estime malgré tout qu'il est difficile de trouver de nouveaux volontaires. Le représentant du cabinet explique que l'UVCW et la VVSG rédigent actuellement une enquête scientifique au sujet des volontaires.

¹ Il s'agit des données au 13/2, complétées après la réunion

Le représentant de l'APVF&GB estime que l'obligation de résidence constitue un obstacle supplémentaire. Les personnes qui obtiennent le CAF ne sont pas toujours informées de cette condition. Il faut essayer de viser les candidats potentiels autour des postes.

Le représentant du Conseil des commandants de zone de Flandre estime qu'il est très important que les zones puissent contacter les candidats qui ont réussi. Le représentant de la DGSC explique que cette demande est examinée par les écoles du feu et qu'il existe des objections juridiques en la matière, en matière de respect de la vie privée. Les autorités ne peuvent pas échanger des données simplement et purement, puisqu'une habilitation de la Commission régionale de contrôle est requise à cet effet. Si cette habilitation est obtenue, il faudra aussi satisfaire aux exigences relatives à une politique en matière de sécurité des informations et un conseiller en sécurité des informations. Vu ces obstacles, cette piste n'est plus exploitée.

Le représentant du KCCE précise que les candidats qui ont réussi peuvent indiquer qu'ils souhaitent être tenus informés par e-mail des nouvelles offres d'emploi (fonction Alert).

Il souligne également qu'un autre obstacle peut être le nombre accru d'heures de formation, et qui ne peut plus être réduit. D'autres formules de cours sont néanmoins en cours d'élaboration/examen, telles que les sessions pendant le week-end, et en semaine pendant les vacances d'été, ainsi que l'e-learning.

Le CAF dans les modules avec dispense

Lors de la réunion du 7 décembre 2016, les points de vue des différents membres de la réunion ont été abordés au sujet de l'organisation du CAF sous la forme de trois modules distincts, avec obtention d'une dispense après la réussite d'1 ou 2 modules. La position des écoles du feu a entre-temps aussi été demandée et obtenue.

L'organisation de trois modules est difficile à gérer concrètement. La plupart des écoles organisent le CAF sur 1 jour, donc le bénéfice pour le candidat est limité. Le KCCE propose d'avoir 2 modules : 1 avec les épreuves de compétence et les épreuves d'habileté manuelle, et 1 autre avec les épreuves physiques. Les modules doivent être suivis dans la même école ; cette obligation est déjà prévue par l'AR.

Le représentant de la BVV demande si le test de compétence ne peut pas être supprimé, vu le pourcentage de réussite très élevé. Le représentant du cabinet répond que l'épreuve de compétence est une preuve du niveau minimum requis pour la fonction et la formation afférente. Le représentant de la DGSC ajoute que si l'on supprime le test de compétence, la question de l'exigence de diplôme se posera de nouveau.

Monitoring du flux entrant et sortant

Le questionnaire a été envoyé aux zones le 16/1, qui ont jusqu'au 20/2 pour le compléter.

Certaines remarques des membres n'ont pas été retenues dans le formulaire définitif, à savoir la demande des données des volontaires (impossible, pour des raisons de protection de la vie privée) et l'extension de la demande aux autres catégories de personnel (ne fait pas partie de ce questionnaire).

Le représentant de l'APVF&GB demande comment il faut comprendre la question relative à la disponibilité minimale et à la rentabilité. Le représentant de la DGSC explique qu'il s'agit de la disponibilité et de la 'rentabilité' sur le plan opérationnel.

Le représentant du cabinet insiste auprès des commandants de zone pour que le questionnaire soit complété et renvoyé à temps.

3. L'avenir de la Protection Civile : état des lieux

Le représentant du cabinet explique n'avoir aucune nouvelle : on attend la décision du kern.

4. Aide médicale urgente : état des lieux

Le représentant du cabinet explique n'avoir aucune nouvelle : il n'y a toujours pas de budget prévu pour le plan qui a été élaboré. On attend les discussions budgétaires de mars-avril.

1. Divers

Le représentant du cabinet explique qu'à la suite de la visite du ministre à Namur, les questions suivantes ont été posées. Vu que celles-ci touchent aux fondements de la réforme, le ministre consultera la Commission d'accompagnement et les commandants de zone. Les fiches seront envoyées le plus rapidement possible. Les questions sont expliquées brièvement, sans discussion.

- Réexamen de l'AR du 10.11.2012 aide adéquate la plus rapide : compter les moyens sur les lieux de l'intervention, et non lors du départ de la caserne.
- Diminution des exigences en matière de formation.
- Temps de travail : 24h par semaine est trop peu pour un volontaire, encore plus pour un chef de poste ou un préventionniste. Des exceptions peuvent-elles être prévues à cet égard ?

En ce qui concerne la première question, le représentant du cabinet souligne que la BVV procéderait à une étude relative au benchmarking avec les pays voisins. Cette étude doit être disponible en mars. En outre, un groupe de travail du KCCE étudie actuellement une proposition alternative.

Le représentant des provinces wallonnes explique que des remarques ont été formulées au sujet du projet de loi portant dispositions diverses, remarques qui seront transmises.

La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 15 mars à 10h**.